

Afrique du Sud : Première motion de censure depuis la fin de l'apartheid

@rib News, 19/03/2010 - Source AFPLa première motion de censure en Afrique du Sud, introduite jeudi par l'opposition contre le président Jacob Zuma, a été aussitôt rejetée par le parti au pouvoir largement majoritaire au Parlement. "Le président a par sa conduite décliné et son jugement dangereux, perdu la confiance de cette chambre et de la nation", a déclaré le chef du Congrès du peuple (Cope) Mvume Dandala, en faisant référence à la naissance hors mariage du vingtième enfant de Jacob Zuma. "Il devrait faire amende honorable et démissionner de ses fonctions", a-t-il poursuivi devant le Parlement au Cap (sud-ouest).

Le chef de l'Etat, qui s'est marié à 67 ans avec sa troisième épouse en janvier, a eu trois mois plus tard un enfant, née de sa liaison avec la fille d'un vieil ami, le président du comité local d'organisation (LOC) du Mondial-2010, Irvin Khoza. Son parti, le Congrès national africain (ANC), a facilement rejeté cette motion au Parlement où il dispose de 65% des sièges. Le principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique, a soutenu l'initiative du Cope, formé en 2008 par des dissidents de l'ANC.